



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents: Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoint, Franck BALMON, Thierry ROUX, Odile DAVID, Catherine THOLLON, Cécile VIGIER, Yves MERMIN, Dominique BERGER.

Absents : Isabelle FRADIN DE BELLABRE (excusée), Cyril CAVET, Bernard GUYOT.

Secrétaire de séance : Yves MERMIN, assisté de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 10 Septembre 2018.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – Approbation du compte rendu du 10 juillet 2018 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Le maire ajoute 4 points à l'ordre du jour :

- Le SPANC
- L'ONF
- Le cimetière
- La station d'épuration

3 – Boulangerie :

M. et Mme BORDI sont arrivés à Villebois le 25 août dernier. Les travaux de maintenance (four) sont en cours d'achèvement. L'ouverture est prévue le mardi 2 octobre 2018 dans les conditions identiques à leurs prédécesseurs : jours d'ouverture, presse, salon de thé le mardi, etc. Un Projet de tournée sur la commune, ainsi que sur Soudon et Souclin est en réflexion. Le maire se renseigne auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le financement partiel de l'achat d'un véhicule. Les locations de l'appartement, du fonds de commerce et des locaux commerciaux feront l'objet d'un seul contrat de location gérance qui sera établi par la SELARL PROJURISTE à EYBENS. La location gérance sera consentie pour un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

4 – Bar :

Un nouveau devis a été réalisé pour la terrasse du bar. La réalisation éventuelle, se fera au cours du 1^{er} semestre 2019. Un fonds de concours de la C.C.P.A. ou une subvention au titre de la DETR sera demandé. S'agissant d'un Etablissement Recevant du Public le concours d'un architecte sera sollicité.

5 – Plan Local d’Urbanisme :

Suite à la réflexion collective sur le PLU, ce dernier est mis en sommeil car il ne correspond pas aux attentes de la Commune. Le Règlement National d’Urbanisme s’applique en attendant l’approbation du P.L.U.

6 – Connexion réseau d’eau avec Sault-Brénaz :

La phase 1 est terminée, le réseau de Villebois est raccordé à celui de Sault-Brénaz. Un sur presseur sera installé afin d’alimenter La Carriaz, le stade et jusqu’à l’école. Le devis de maîtrise d’œuvre établi par la société Eau Conseil Service s’élève à 12.600€ TTC. Un appel d’offres sera lancé.

Les phases 1 et 2 seront regroupées dans la demande de subvention au Conseil Départemental et un fonds de concours sera demandé à la Communauté de Communes.

7 – Société de boules villeboisienne :

Le président de cette association a adressé un courrier à la mairie demandant une subvention exceptionnelle suite à leur participation au championnat de France, catégorie vétérans. Le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 250€ qui sera inscrite au prochain budget. Un bilan financier sera demandé aux associations pour toutes nouvelles demandes de subventions.

8 – Eglise :

Le moteur de tintement des heures sera remplacé immédiatement. Le paiement de 2 319€ TTC interviendra au prochain budget 2019.

9 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Les communes sont dans l’obligation de se mettre en conformité avec le RGPD, dispositif qui remplace les anciennes déclarations CNIL. Le Conseil Municipal accepte la convention de mutualisation proposée par la la C.C.P.A. pour mise à disposition d’un agent Délégué à la Protection des Données.

10 – Service Public d’Assainissement Non Collectif :

Le Conseil décide d’adhérer au Syndicat Intercommunal d’Aménagement du Bassin Versant de l’Albarine (SIABVA) pour le contrôle et l’entretien des installations d’assainissement non collectif.

Pour siéger au comité syndical, ont été nommés 2 titulaires (G. Crost et Y. Mermin) et 2 suppléants (M. Longatte et T. Roux).

11 – Office National des Forêts :

Le Conseil accepte le programme de coupes 2019 proposé par l’O.N.F. concernant la forêt communale, (coupe irrégulière sur la parcelle 15 représentant 432 m3).

12 – Cimetière :

Les tarifs de reprise des concessions dans le cimetière, après abandon, sont modifiés pour tenir compte des travaux de purge de tombes :

500€ pour une tombe simple + 56,82€/m² pour 15 ans

500€ pour une tombe simple + 113,64€/m² pour 30 ans

1000€ pour une tombe double + 56,82€/m² pour 15 ans

1000€ pour une tombe double + 113,64€/m² pour 30 ans.

Les tarifs pour les renouvellements de concession restent inchangés.

13 – Station d'épuration :

Montant prévisionnel des travaux : 548.500€ HT et maîtrise d'œuvre : 46.850€ HT.
Une consultation d'entreprises sera lancée afin que les travaux commencent avant la fin de l'année 2018.

14 – Décision modificative :

Une somme de 18 000€ sera prélevée des dépenses imprévues. 17 000€ seront affectés à l'achat de matériel pour la boulangerie et 1000€ au règlement des honoraires d'avocat pour la rédaction du contrat de location gérance.

15 – Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Dans le cadre du déploiement du Réseau Départemental d'Alarme, dont l'objectif est d'assurer un déclenchement optimal des sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain, tant dans les casernes qu'à leurs domiciles ou sur les lieux de travail, le SDIS souhaite implanter un émetteur radio et sollicite la commune pour la mise à disposition d'un emplacement dans le local des sapeurs-pompiers. Une convention de mise à disposition des locaux sera signée avec le SDIS.

16 - Infos diverses

- SIEA : 110 adresses raccordées au réseau.
- Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la part de M. J-M. Truchet se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes dans la commune.
- A partir du 8 octobre prochain, un nouveau système de PV sera mis en place. Ce dernier sera relié directement au centre de Rennes.
- Permanence le 27/09 à la salle de fêtes (10H-18H30) pour information et souscription au financement participatif du parc photovoltaïque. (voir sur le site ENERFIP).
- Une demande est faite pour qu'un marquage au sol de stationnement interdit soit effectué au début de la route de la Carriaz (entre la borne à incendie et la porte de la première maison, à droite).

VILLEBOIS, le 24 septembre 2018

Le Maire,
Maire LONGATTE

